



**DELIB 40-2022**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 29 septembre 2022 à 20h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/09/2022

Date d'affichage : 25/09/2022

L'an deux mille vingt et deux et les vingt-neuf septembre à 20h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

**Présents :** Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Pascale PRADES, Arlette GLORIA, , Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Marie-France ALRIC, , Mme Isabelle DE VIVIES  
Messieurs Alain VEUILLET, Manuel GONCALVES, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Daniel MONTAGNE

**Excusés :** M. Paul SALVAN pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMANT pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

**Retard :** Mme Sylvie CALAS arrivée à 20h04 (Arrivée après la proposition de vote à main levée)

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Rose LADOWITCH

La séance débute à 20h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Objet de la délibération : DELIBERATION ACHAT TERRAIN POUR TRAVAUX REHABILITATION STEP**

M. le maire précise que M. François MONTAGNE ne prendra pas part à cette délibération.

M. le maire explique que dans le cadre de la réhabilitation de la STEP, et notamment de la mise en place du lit de roseaux, il convient d'acheter une partie de la parcelle attenante, cadastrée ZC 0216.

M. le maire explique qu'il a pris contact avec sa propriétaire MME Christine MONTAGNE qui est d'accord pour céder un maximum de 5 000m<sup>2</sup> à la commune pour un montant maximum de 1.00€ TTC le m<sup>2</sup>.

Pour l'achat de cette parcelle M. le maire explique qu'il convient de prévoir les frais de bornage qui ont été estimés à 2 000€ HT.

L'opération devrait avoir un coût de 7 000.00€ frais de notaire et de bornage inclus.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à faire toutes les démarches afin d'acquérir au nom de la commune une partie de la parcelle ZC 0216 afin de mener à bien le projet de réhabilitation de la STEP.

Mme Françoise BARBERI, Mme Marie-France ALRIC, M. Daniel MONTAGNE et M. Rodolphe DUCAMP ne souhaite pas prendre à part à la délibération.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

